

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SANGUIN CHEZ UN MINEUR SPORTIF



Club : Avenir Gym Buxy

Saison Sportive : 2023 / 2024

Je, soussigné(e)^{Nom et prénom} :autorise des prélèvements sanguins par des préleveurs agréés dans le

cadre des contrôles anti dopage sur l'enfant ^{Nom et prénom du mineur} :

né(e) le/...../..... dont j'ai la responsabilité en tant que.....

Fait àle Signature :

RAPPEL :

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout sportif mineur doit pouvoir présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation de contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, ou lors des stages.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.